

Circulaire d'information

INFCIRC/754/Add.9/Mod.1

31 janvier 2020

Distribution générale

Français

Original : anglais

Accord entre le Gouvernement indien et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application des garanties aux installations nucléaires civiles

L'annexe du document INFCIRC/754/Add.9 devrait être modifiée comme suit :

1. Aux lignes 11, 12, 25 et 26, remplacer le mot « Kundankulam » par « Kudankulam ».
2. À la ligne 17, insérer « tranche 1 » après « Centrale nucléaire de Kakrapar, ».
3. À la ligne 18, insérer « tranche 2 » après « Centrale nucléaire de Kakrapar, ».
4. À la ligne 23, remplacer « Tranche 3 de la centrale nucléaire de Kakrapar (KAPS-3) » par « KAPS 3 - Centrale nucléaire de Kakrapar, tranche 3 ».
5. À la ligne 24, remplacer « Tranche 4 de la centrale nucléaire de Kakrapar (KAPS-4) » par « KAPS 4 - Centrale nucléaire de Kakrapar, tranche 4 ».